

Arrêtés et décisions portant rappel à l'activité, nomination et internements 574

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

Arrêtés et décisions portant expédition des affaires courantes, nomination et approbation de rôles 574

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêtés et décisions portant intégrations, admission, mise en disponibilité et changement de fonctions. 576

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté portant nomination .. 577

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

Décision portant nomination 577

DIVERS

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1969

4 sept. — Arrêté n° 370-MFP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de contrôleurs des douanes 578

TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

1969

30 août — Circulaire n° 27-MFE/DE relative aux modifications apportées aux circulaires n° 14-MFE/DE du 19/6/69, 16-MFE/DE, 17-MFE/DE et 18-MFE/DE du 29/7/69. 578

5 sept. — Circulaire n° 30-MFEP relative à la réglementation des changes 579

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Fourniture de petits matériels d'équipement — bureaux et logements, et de petit outillage agricole destinés aux centres polyvalents des 5 régions économiques de la République togolaise) 581

Avis d'appel d'offres (Revêtement et entretien sur la route Bitta-Sokodé) 583

Avis d'appel d'offres (Fourniture et installation de matériels médicaux pour l'équipement de l'hôpital de Dapango) 584

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 584

Avis d'immatriculation au registre de commerce 587

Récépissé de déclaration d'association (Association des parents d'élèves de l'école catholique de Kékétimé) 588

Récépissé de déclaration d'association (Association des maisons familiales d'apprentissage rural de Dampiong — Dapango) 588

Récépissé de déclaration d'association (Union des propriétaires togolais de moulins) 589

Changement de nom patronymique 589

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 19 du 30-8-69 autorisant l'acceptation par la République togolaise d'un amendement aux statuts du fonds monétaire international.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 portant désignation du président de la République et formation du gouvernement ;

Vu la loi n° 62-11 du 15 mars 1962 relative à l'admission de la République togolaise au fonds monétaire international et à la banque internationale pour la reconstruction et le développement ;

Sur proposition du ministre des finances, de l'économie et du plan ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est accepté par la République togolaise le projet d'amendement aux statuts du Fonds Monétaire International approuvé par le conseil des gouverneurs du Fonds le 31 mai 1968.

Art. 2 — Cet amendement aura force de loi sur le territoire de la République togolaise pour compter de la date de son entrée en vigueur conformément aux dispositions desdits statuts.

Art. 3 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 30 août 1969
Gal. E. Eyadéma

ORDONNANCE N° 20 du 3-9-69 portant annulation et ouverture de crédits au budget d'investissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n° 1 et 2 du 14 janvier 1967 ;

Vu la loi organique n° 60-29 du 5-8-60 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 65-25 du 3-12-65 portant loi de finances exercice 1966 ;

Vu la loi n° 66-10 du 4-7-66 portant modification de la loi de finances n° 66-25 du 3-12-65 (1^{er} collectif) ;

Vu l'ordonnance n° 33 du 3-8-67 portant modification des lois n° 65-25 et 66-10 des 3-12-65 et 4-7-66 (2^e collectif) ;

Vu l'ordonnance n° 46 du 22-11-68 portant loi de finances exercice 1969 notamment son article 13 ;

Sur proposition du ministre des finances, de l'économie et du plan,

ORDONNE :

Article premier — Sont annulés au titre du budget d'investissement, gestion 1966, les crédits ci-après :